SONY

Sony of Canada

THIS PRODUCT IS FOR PROFESSIONAL USE

LIMITED WARRANTY

Sony of Canada Ltd. ("Sony") warrants this product (the "Product") to be free from defects in material or workmanship, as follows:

A. Labour:* For a period of ONE (1) year from the date of original purchase in Canada from Sony or a Sony-authorized dealer, Sony will, at no charge, repair this Product if determined by Sony to be defective. After the warranty period, the Purchaser must pay all labour charges.

B. Parts:* For a period of ONE (1) year from the date of original purchase in Canada from Sony or a Sony-authorized dealer, Sony will, at no charge, supply new or rebuilt replacements for parts determined by Sony to be defective. After the warranty period, the Purchaser must pay all parts charges.

***IMPORTANT PLEASE READ: Certain Products may have longer or shorter warranty periods, or exceptions to the stated warranty. Detailed information as to whether a Product has a different warranty period or whether an exception applies may be obtained from any of the following sources:**

Sony Professional Solutions Group:

Internet Website: http://professional.sony.ca/warranty

E-mail Address: proserve@sony.ca

Telephone Number: (416) 496-5500

Facsimile Number: (416) 496-4645

Mailing Address :

Sony of Canada Ltd.

Customer Service Solutions Group

115 Gordon Baker Road

Toronto, Ontario, M2H 3R6

Attn: PSG Warranty Dept.

Please indicate that you require the PSG Warranty Information from the Service and Engineering Division.

This Limited Warranty is only valid within Canada. To repair the Product within the labour warranty period, the original purchaser (the "Purchaser") must either return the defective Product or have it delivered (freight prepaid) to a Sony Service Center or to a service facility authorized by Sony. The Product to be repaired should be returned in either its original carton or a similar package affording an equal degree of protection. Damage sustained in transit or shipment of the Product will not be repaired under warranty. For labour warranty repairs, Sony will return the repaired Product freight prepaid to Purchaser. All freight costs associated with the replacement of warranty parts following the expiration of the original parts warranty period are the responsibility of the Purchaser. Sony is not obligated to provide Purchaser with a substitute unit during the warranty period or at any time. Subject to availability, Sony may be able to provide field service and support at the Purchaser's location for certain products; the cost for such service will be Sony's then prevailing per incident billable rates, related costs and expenses for such service.

The limited warranty stated on this card is subject to the following terms and conditions.

TERMS AND CONDITIONS

1. NOTIFICATION OF CLAIMS: WARRANTY SERVICE: If Purchaser believes that the Product is defective in material or workmanship, the Purchaser must provide written notice with an explanation of the repair problem to Sony, within the applicable warranty period. **If after investigation Sony determines that the reported problem was not covered by the warranty, the Purchaser shall pay Sony for the cost of investigating the problem at Sony's then prevailing per incident billable rate.** No repair or replacement of any Product or part thereof shall extend the warranty period for the entire Product. The specific warranty on the repaired or replacement part shall only be in effect for a period of NINETY (90) DAYS following the repair or replacement of that part, or the remaining period of the Product parts warranty, whichever is greater.

2. EXCLUSIVE REMEDY: ACCEPTANCE: Purchaser's exclusive remedy and Sony's sole obligation is to supply (or pay for) the labour necessary to repair a Product found to be defective within the labour warranty period, and to supply, at no extra charge, new or rebuilt replacement parts for parts found to be defective during the parts warranty period. If repair services or replacement parts fail to remedy a defect covered under this Limited Warranty, Sony may, at its sole option and no extra charge, elect to perform additional repair services or parts replacement until the defect is remedied, or replace the Product. Purchaser's failure to make a claim as provided in paragraph 1 above or continued use of the Product shall constitute an unqualified acceptance of such Product and a waiver by Purchaser of any claims thereto.

3. EXCEPTIONS TO LIMITED WARRANTY: This warranty is only valid within Canada and is limited to repairs or parts replacement necessitated by defective workmanship or materials within the applicable warranty period and does not extend to persons other than the original purchaser who purchases this unit within Canada, in unused condition from Sony or an authorized Sony dealer. Sony shall have no liability or obligation to Purchaser with respect to any Product requiring service during the warranty period, if the Product is subjected to any of the following: abuse, improper use, negligence, accident, modification, failure of the end-user to follow the operating procedures outlined in the user's manual, failure of the end-user to follow the maintenance procedures in the service manual for the Product where a schedule is specified for regular replacement or maintenance or cleaning of certain parts (based on usage) and the end-user has failed to follow such schedule, attempted repair, service, modification or alteration by anyone other than an authorized Sony representative; operation of the Product outside of the published environmental and electrical parameters, or if such Product's original identification (trade-mark, serial number) markings have been defaced, altered, or removed. Sony excludes from warranty coverage Products sold AS IS and/or WITH ALL FAULTS and excludes used Products that have not been sold by Sony. Sony also excludes from warranty coverage Products located outside of Canada and consumable items such as fuses and batteries.

All software and accompanying documentation furnished with, or as part of the Product is furnished "AS IS" without any warranty of any kind, except where otherwise expressly provided in any documentation or license agreement furnished with the Product.

4. PROOF OF PURCHASE: The Purchaser's original and dated bill of sale must be retained as evidence of the date of purchase and to establish warranty eligibility.

DISCLAIMER OF WARRANTY

EXCEPT TO THE EXTENT PROHIBITED BY APPLICABLE LAW, SONY EXPRESSLY DISCLAIMS ALL OTHER WARRANTIES AND CONDITIONS, EXPRESS OR IMPLIED, WHETHER ARISING BY LAW, BY STATUTE, BY COURSE OF DEALING OR USEAGE OF TRADE, INCLUDING WITHOUT LIMITATION IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABLE QUALITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. SONY HEREBY DISCLAIMS ANY REPRESENTATIONS OR WARRANTY THAT THE PRODUCT IS COMPATIBLE WITH ANY COMBINATION OF NON SONY PRODUCTS THAT MAY BE CONNECTED TO THE PRODUCT AFTER PURCHASE.

LIMITATION OF LIABILITY

SONY'S LIABILITY, IF ANY, AND THE SOLE AND EXCLUSIVE REMEDY FOR DAMAGES FOR ANY CLAIM OF ANY KIND WHATSOEVER ARISING OUT OF OR IN CONNECTION WITH THE PRODUCT, INCLUDING THE USE OR PERFORMANCE OR FAILURE OF PERFORMANCE OF THE PRODUCT, REGARDLESS OF THE LEGAL THEORY AND WHETHER ARISING IN TORT OR CONTRACT, SHALL NOT BE GREATER THAN THE ACTUAL PURCHASE PRICE OF THE PRODUCT WITH RESPECT TO WHICH SUCH CLAIM IS MADE. IN NO EVENT SHALL SONY BE LIABLE FOR ANY SPECIAL, INDIRECT, INCIDENTAL, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES OF ANY KIND, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, COMPENSATION, REIMBURSEMENT OR DAMAGES ON ACCOUNT OF THE LOSS OF PRESENT OR PROSPECTIVE PROFITS OR FOR ANY OTHER REASON WHATSOEVER. SONY NEITHER ASSUMES NOR AUTHORIZES ANY REPRESENTATIVE OR OTHER PERSON TO ASSUME FOR IT ANY OBLIGATION OR LIABILITY OTHER THAN AS IS EXPRESSLY SET FORTH HEREIN

WARRANTY REGISTRATION

Please register your warranty on-line at http://www.sony.ca/warranty or submit the following information in writing to Sony of Canada Ltd. at the address below: (i) Model No.; (ii) Serial Number; (iii) Date of Purchase; (iv) Vendor Name; (v) Your Name; and (iv) Your Address.

PLEASE NOTE: The information obtained from you is used to process your warranty registration and for after-sales support purposes. It may also be used by Sony of Canada Ltd., affiliated Sony companies and others for customer relationship development and analysis, and to provide you with information and promotional offers on other products and services that may be of interest to you. If you prefer to not participate in these programs, please advise Sony when registering on-line (where indicated), or in writing when submitting the above noted information, and we will mark your file accordingly. For a copy of our Privacy Code, please visit our website at www.sonystyle.ca/privacy or call 1-877-899-7669

Mailing Address:

Sony of Canada Ltd.

Customer Service Solutions Group

115 Gordon Baker Road

Toronto, Ontario M2H 3R6

Attn: PSG Warranty Dept.

SONY Sony du Canada

CE PRODUIT EST POUR UNE UTILISATION PROFESSIONNELLE

GARANTIE LIMITÉE

Sony du Canada Ltée (Sony) garantit que ce produit (le produit) est exempt de défaut dans la fabrication ou dans les pièces comme suit :

A. Main-d'œuvre :* Pour une période d'UN (1) an à compter de la date d'achat initial au Canada à Sony ou à un concessionnaire autorisé de Sony, Sony s'engage à réparer, sans frais, ce produit si elle le juge défectueux. Après la période de garantie, l'acheteur doit payer tout le coût de la main-d'œuvre.

B. Pièces :* Pour une période d'UN (1) an à compter de la date d'achat initial au Canada à Sony ou à un concessionnaire autorisé de Sony, Sony fournira, sans frais, des pièces neuves ou remises à neuf pour remplacer celles qu'elle juge défectueuses. Après la période de garantie, l'acheteur devra payer tout le coût des pièces.

*** IMPORTANT : Certains produits peuvent avoir une période de garantie plus ou moins longue, ou des exceptions à la garantie spécifiée.**

Des précisions concernant la période de garantie d'un produit ou les exceptions qui y sont reliées, peuvent être obtenues aux endroits suivants :

Groupe des solutions professionnelles Sony:

Site Internet : http://professional.sony.ca/warranty Adresse postale :

Adresse courriel : proserve@sony.ca Sony du Canada Ltée

Téléphone : (416) 496-5500 Groupe de solutions de service à la clientèle

Télécopieur : (416) 496-4645 115, Gordon Baker Road

Toronto (Ontario) M2H 3R6

À l'attention du centre d'information

sur la garantie PSG

Veuillez indiquer à la division service et ingénierie que vous désirez des informations sur la garantie PSG. La présente garantie limitée est valide seulement au Canada. Pour faire réparer le produit durant la période de garantie de la main-d'œuvre, l'acheteur initial (l'acheteur) doit, soit faire parvenir le produit défectueux (frais payés à l'avance), soit le remettre à un Centre de service Sony ou à un prestataire de services autorisé de Sony. Le produit à être réparé doit être retourné soit dans son emballage original ou dans un emballage similaire assurant le même niveau de protection. Les dommages subis en cours de route ne seront pas réparés dans le cadre de la garantie. En ce qui a trait aux réparations dans le cadre de la garantie de la main-d'œuvre, Sony retournera le produit réparé à l'acheteur, fret payé d'avance. Tous les frais de transport associés au remplacement de pièces sous garantie après l'expiration de la période de garantie initiale des pièces sont à la charge de l'acheteur. Sony n'est pas obligée de fournir à l'acheteur un produit substitut durant la période de garantie ou à quelque moment que ce soit. Sous réserve de la disponibilité, Sony peut être en mesure de fournir le service mobile et le soutien à l'emplacement de l'acheteur pour certains produits, lequel devra payer le taux de service ainsi que les frais et dépenses alors en vigueur s'y rapportant que Sony facture pour chaque visite.

La garantie limitée indiquée sur cette carte est assujettie aux modalités suivantes :

MODALITÉS

1. AVIS DE RÉCLAMATION : SERVICE DE GARANTIE : Si l'acheteur croit que le produit est défectueux quant à sa fabrication ou à ses pièces, il doit faire parvenir à Sony un avis écrit accompagné d'une note explicative, à l'intérieur de la période de garantie applicable. **Si, après vérification, Sony juge que le problème signalé n'est pas admissible dans le cadre de la garantie, l'acheteur devra payer à Sony le coût de cette vérification au taux alors en vigueur que celle-ci facture par éventualité.** Aucune réparation ni aucun remplacement de produit, dans son ensemble ou en partie, ne prolongera la période de garantie du produit intégral. La garantie spécifique à la pièce réparée ou remplacée est en vigueur seulement pour une période de QUATRE-VINGT-DIX (90) JOURS suivant la réparation ou le remplacement de la pièce, ou pour le reste de la période de garantie des pièces du produit, selon celle qui est la plus longue.

2. RECOURS EXCLUSIF : ACCEPTATION : L'obligation unique de Sony est de fournir (ou de payer) la main-d'oeuvre nécessaire à la réparation d'un produit jugé défectueux pendant la période de garantie de la main-d'oeuvre et de fournir, sans frais supplémentaires, des pièces neuves ou remises à neuf remplaçant les pièces jugées défectueuses durant la période de garantie des pièces, et l'acheteur a pour seul recours de demander cette main-d'oeuvre et ces pièces. Si les services de réparation ou les pièces de rechange ne corrigent pas un défaut sous la présente garantie limitée, Sony pourra, à sa seule discrétion et sans coût supplémentaire, choisir d'effectuer des réparations ou des remplacements de pièces supplémentaires jusqu'à ce que le défaut soit corrigé ou de remplacer le produit. L'acheteur qui ne fait pas une réclamation aux termes du paragraphe 1 ci-dessus ou qui continue d'utiliser le produit sera réputé l'avoir accepté sans réserve et avoir renoncé à toute réclamation le concernant.

3. EXCEPTIONS DE LA GARANTIE LIMITÉE : La présente garantie est valide seulement au Canada et se limite à la réparation ou au remplacement des pièces nécessaires en raison d'une défectuosité dans la fabrication ou les pièces durant la période de garantie applicable et elle ne s'applique pas à une personne autre que l'acheteur initial qui en fait l'achat à neuf à Sony ou à un concessionnaire autorisé de Sony au Canada. Sony n'assume aucune responsabilité ou obligation envers l'acheteur en ce qui a trait à tout produit qui requiert une réparation, pendant la période de garantie, en raison des causes suivantes : l'usage abusif, un mauvais usage, la négligence, un accident, une modification, le non-respect, par le dernier utilisateur, du mode d'emploi décrit dans le manuel de l'utilisateur, le non-respect, par le dernier utilisateur, des procédures d'entretien décrites dans le manuel d'entretien du produit lorsqu'une fréquence est précisée pour le remplacement, l'entretien ou le nettoyage de certaines pièces (en fonction de l'utilisation) ou encore si l'acheteur a essayé de réparer le produit, d'en faire l'entretien, de le modifier ou de soumettre son entretien à une personne autre qu'un représentant autorisé de Sony; ou si l'acheteur a tenté de faire fonctionner le produit en dehors de l'environnement et des paramètres électriques indiqués pour lesquels il a été conçu, ou si la marque d'identification originale d'un tel produit (marque de commerce, numéro de série) a été effacée, altérée ou enlevée. Sony exclut de la couverture de garantie le produit vendu TEL QUEL et(ou) IMPARFAIT, et exclut les produits d'occasion qui n'ont pas été vendus par Sony. Sony exclut également de la couverture de garantie les produits vendus à l'extérieur du Canada et les produits de consommation tels que fusibles et piles.

Tous les logiciels ainsi que les documents y étant joints qui font partie du produit ou qui l'accompagnent sont fournis « TELS QUELS » sans aucune garantie, sauf indication contraire expressément stipulée dans tout document ou contrat de licence joint au produit.

4. PREUVE D'ACHAT : La facture originale de l'acheteur sur laquelle paraît la date d'achat sera retenue comme preuve de la date d'achat et de l'admissibilité à la garantie.

EXONÉRATION DE GARANTIE

SAUF DANS LA MESURE INTERDITE PAR LES LOIS APPLICABLES, SONY DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, DÉCOULANT DE LA LOI, D'UN RÈGLEMENT, DE LA CONDUITE HABITUELLE OU DE L'USAGE DU COMMERCE, Y COMPRIS, NOTAMMENT, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTABILITÉ À UNE FIN PARTICULIÈRE. SONY DÉCLINE PAR LES PRÉSENTES TOUTE DÉCLARATION OU GARANTIE INDIQUANT QUE LE PRODUIT EST COMPATIBLE AVEC TOUTE COMBINAISON DE PRODUITS NE PROVENANT PAS DE SONY QUI PEUVENT ÊTRE RACCORDÉS AU PRODUIT APRÈS L'ACHAT.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA RESPONSABILITÉ DE SONY, LE CAS ÉCHÉANT, ET LE RECOURS UNIQUE ET EXCLUSIF EN DOMMAGES-INTÉRÊTS POUR TOUTE RÉCLAMATION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, PEU IMPORTE SON ORIGINE OU SI ELLE EST RELIÉE AU PRODUIT, Y COMPRIS SON UTILISATION OU TOUTE PANNE DE CELUI-CI, SANS ÉGARD AU RÉGIME JURIDIQUE ET À LA QUESTION DE SAVOIR SI LA CAUSE EST EXTRA-CONTRACTUELLE OU CONTRACTUELLE, NE POURRONT EXCÉDER LE PRIX D'ACHAT RÉEL DU PRODUIT À L'ÉGARD DUQUEL LA RÉCLAMATION EST FORMULÉE. SONY NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DES DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS, NOTAMMENT, UN DÉDOMMAGEMENT, UN REMBOURSEMENT OU DES DOMMAGES-INTÉRÊTS PAR SUITE DE LA PERTE DE PROFITS ACTUELS OU ÉVENTUELS, NI POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT. SONY N'ASSUME AUCUNE OBLIGATION NI RESPONSABILITÉ AUTRES QUE CELLES EXPRESSÉMENT INDIQUÉES AUX PRÉSENTES, ET N'AUTORISE AUCUN REPRÉSENTANT NI AUCUNE AUTRE PERSONNE À LE FAIRE.

ENREGISTREMENT DE LA GARANTIE

Veuillez enregistrer votre garantie en direct à http://www.sony.ca/warranty ou faites parvenir par écrit les informations suivantes à Sony du Canada Ltée à l'adresse indiquée ci-dessous : (i) numéro de modèle; (ii) numéro de série; (iii) date de l'achat; (iv) nom du vendeur; (v) votre nom; et (vi) votre adresse

REMARQUE : Cette information sert à traiter votre enregistrement de la garantie et est utilisée à des fins de service après vente. Sony du Canada Ltée, des sociétés membres du groupe de Sony ou d'autres personnes peuvent également utiliser cette information pour l'élaboration et l'analyse des relations avec la clientèle, et pour vous faire part de renseignements et d'offres promotionnelles sur les produits et de services susceptibles de vous intéresser. Si vous préférez ne pas participer à de tels programmes, veuillez en aviser Sony lorsque vous enregistrez votre garantie en direct (à l'endroit indiqué), ou par écrit lorsque vous envoyez les informations susmentionnées, et nous annoterons votre dossier en conséquence. Pour obtenir une copie de notre énoncé du respect de la vie privée, veuillez visiter notre site Web au www.sonystyle.ca/privacy ou composer le 1 877 899-7669.

Adresse postale: Sony du Canada Ltée

Groupe de solutions de service à la clientèle

115 Gordon Baker Road

Willowdale (Ontario) M2H 3R6

À l'attention du Centre d'information sur la garantie PSG